

ARRÊTÉ

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Diplôme d'Université

1^{ère} année

European Digital Health Law and Health Products

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Diplôme d'Université

1^{ère} année

European Digital Health Law and Health Products

est composée comme suit :

- Nathalie DE GROVE-VALDEYRON, Professeure des Universités, Présidente
- Isabelle POIROT-MAZERES, Professeure des Universités

Article 2

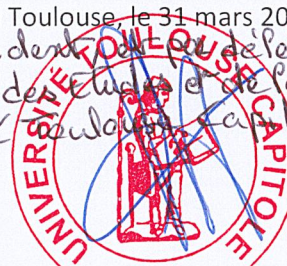
La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupes de deux examinateurs, désignés par le Président de la commission

Article 3

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 31 mars 2026

Pour le Président, *TOULOUSE* délégué
La Direction des Études et de la Vie Étudiante
Université Toulouse Capitole



Cosima BLUNTZ